

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 5 (1867)
Heft: 23

Artikel: Remarque historique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179379>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Transjurane a formé, pendant plus de mille ans, dès l'introduction du christianisme et la fondation du premier royaume burgonde jusqu'à la Réformation, un petit monde à part et assez uni, malgré le fractionnement qui caractérise le moyen-âge, un Etat presque indépendant ayant de fréquents et nombreux rapports avec la Savoie et la Franche-Comté, dont les populations avaient la même origine, la même langue et les mêmes mœurs.

Les guerres de Bourgogne, qui précédèrent la Réformation du xvi^e siècle, amenèrent le morcellement de la patrie romande et son assujettissement aux ligues suisses. Genève seule proclama et maintint son indépendance, pendant que le Léman sépara les pays romands, soumis au joug allemand, de ceux soumis à celui des Italiens du Piémont.

Ce fut 250 ans plus tard, en 1798, que la Révolution, brisant le joug des oligarchies suisses, émancipa l'ancien Pays-de-Vaud, sans reconstituer son unité. La Confédération de 1803 reçut le canton de Vaud comme un Etat libre et indépendant, pendant que Genève, Valais, Neuchâtel et le Jura, durent subir la domination française jusqu'en 1814, que cessa cette odieuse spoliation.

Pendant la période de 1815 à 1830, les populations romandes furent plus ou moins sous tutelle; ce n'est guère que depuis les révoltes cantonales qui suivirent 1830, qu'elles commencèrent à se connaître et à se développer librement, à compter davantage dans les affaires fédérales. Une vie nouvelle se manifesta de toutes parts dans cette contrée dont Vaud et Genève étaient devenus les points lumineux.

Les nouvelles destinées qui ont été faites à la Suisse depuis la reconstitution fédérale de 1848 ont amené l'émancipation de Neuchâtel, de Fribourg et du Valais, et créé de nouveaux foyers littéraires dans la Suisse romande.

Dans un prochain article, nous essaierons de faire connaître l'époque transitoire entre la fin de la domination romaine et la proclamation de l'indépendance transjurane, qui est caractérisée par l'introduction du christianisme, l'invasion des races germaniques et les commencements de la langue romane.

Alex. M.

Remarque historique.

Il est bien difficile de dire quelque chose de nouveau sur le major Davel; son entreprise a été racontée par maint historien, et nous possédons plusieurs relations très-complètes de cette épisode de notre histoire nationale. Tout ce que nos archives et nos bibliothèques ont pu fournir d'intéressant, sur le premier martyr de notre indépendance, a été utilisé; il n'y aurait donc que les traditions orales qui puissent mettre au jour quelque fait qui aurait échappé aux recherches historiques. C'est ce qui a eu lieu, à l'occasion de l'arrivée dans notre ville, en 1850, du magnifique tableau de notre compatriote Gleyre, représentant le major Davel sur l'échafaud.

A la vue de cette belle toile, l'histoire du major revint sur le tapis; toutes les conversations roulaient à

la fois, et sur le chef-d'œuvre du peintre, et sur le sujet qui l'avait inspiré. Ce fut dans ce moment-là qu'une personne de Lausanne, qui ne nous est pas connue, adressa au *Nouvelliste vaudois* les lignes suivantes, signalant une circonstance très-curieuse du procès de Davel, qui n'est rapportée par aucun historien. Soit que cette communication ait échappé, dans le temps, à l'attention de plusieurs, soit qu'elle ait eu le sort de tant d'autres, qui passent aussi rapidement que le numéro du journal qui les publie, nous avons pu nous convaincre qu'elle est très-peu connue.

L. M.

« L'exposition du tableau du major Davel rappelant, dans le public, cet épisode de notre histoire, je crois devoir vous communiquer un souvenir d'enfance.

» Dans le registre du conseil des deux-cents, commençant en l'année 1724 et finissant en l'année 1723, folios 247 et suivants, on lit, assez au long, quelques détails intéressants sur l'entreprise du major Davel.

» On lit ces mots, en marge du folio 250 : *Les 3 feuillets suivants ont été coupés par ordre et en présence de tout le corps du conseil, le 9 avril 1723*, ce qui laisse une lacune regrettable sur plusieurs faits et des vérités qui semblaient devoir être ensevelies pour toujours dans la nuit des temps.

» La tradition, cependant, est venue combler en partie cette lacune, et voici ce qui a été transmis verbalement, par les descendants de quelques acteurs de ce drame, sur ce qui s'est passé au conseil des deux-cents.

» Ainsi qu'il arrive ordinairement dans les corps délibérants, le conseil fut divisé d'opinions; une grande majorité accusa de haute trahison la démarche du major Davel, et fut d'avis de le livrer au tribunal de la rue de Bourg, ainsi que le fait a été accompli; une autre partie, considérant M. Davel comme une tête brûlée, voulait qu'on le fit évader du pays et étouffer ainsi cette affaire, mais une fraction de ce conseil, plus déterminée, protesta énergiquement contre la pensée d'une trahison envers lui et proposa plutôt d'entrer dans les vues du major Davel, de faire un appel aux troupes présentes et de profiter des embarras où se trouvait alors le canton de Berne pour en secourir le joug et se rendre indépendants.

» Un des membres du conseil, qui faisait partie d'une famille alors puissante et nombreuse, protesta avec plus d'énergie que les autres, et prit hautement le parti du major Davel, en accusant le conseil de trahison, de lâcheté.

» Une action criminelle fut intentée contre ce membre, et il fut condamné à un emprisonnement à vie, dans une des cellules de l'Evêché; mais Leurs Excellences de Berne commuèrent la sentence en un arrêt forcé, pendant sa vie, dans sa maison, rue Madelaine, où il termina ses jours après trente années de réclusion⁴.

⁴ Des personnes qui ont consulté, à ce sujet, de vieux parchemins, nous assurent que le membre du conseil des deux-cents dont il est question, s'appelait Vulliamoz, et qu'il habitait la maison de la rue Madelaine, aujourd'hui le n° 11.

» Chaque jour il recevait, dans ses arrêts, de nombreuses visites; en hiver, auprès d'un bon feu, et, en été, dans son jardin, où il avait fait arranger un cabinet de verdure, meublé de bancs et d'une table quelquefois couverte de bouteilles apportées par des amis.

» La tradition verbale ajoute même que quelques années après la fin tragique du major Davel, on avait insinué à ce courageux membre des deux-cents que sa sentence n'étant plus de rigueur, en raison du crédit de sa famille et des circonstances éloignées de cet événement, il pourrait sortir de sa maison et se promener à son aise par la ville; il refusa cette faveur en déclarant formellement qu'ayant donné sa parole, il ne reprendrait sa liberté que par un jugement nouveau; il mourut ainsi, fidèle à son honneur.

» *Un bourgeois de Lausanne.*

Bulletin musical.

Il est vraiment réjouissant de constater les immenses progrès que la musique vocale a fait chez nous depuis quelques années. Et si, comme nous aimons à le croire, elle continue le mouvement ascendant qui lui est imprimé, le moment n'est pas éloigné où nous n'aurons rien à envier sous ce rapport aux autres nations.

Deux obstacles cependant s'opposent à la rapidité des progrès, de sorte que ce n'est qu'à force de peine et de persévérance que l'on parvient à quelque habileté.

C'est d'abord la déféctuosité de l'écriture musicale, qui oblige, sans nécessité, le chanteur, avec des organes parfaits de transposition, à faire les mêmes études sur toutes les gammes que l'instrumentiste à qui cela est nécessaire, puisqu'il ne peut pas, comme le premier, changer de ton sans changer de doigter. L'école Galin-Paris-Chevé ayant levé cet obstacle, nous n'en parlerons pas davantage.

C'est, ensuite, la dépendance que nous subissons de l'Allemagne, quant aux compositions musicales, et c'est essentiellement où j'en voulais venir.

La musique est un langage universel; mais, hâtons-nous de le dire, cela n'est complètement vrai que de la musique instrumentale. Car, dans le chant, les deux formes de la même pensée, que l'on a unies pour l'exprimer avec plus de force, la musique et la poésie, doivent se mouler l'une sur l'autre, se fondre tellement, quant au rythme, à la prosodie, à l'accentuation, etc., que la moindre modification apportée à l'une nécessite un changement analogue à l'autre. Or, il est facile de voir que si beau que soit un chant allemand, il sera singulièrement défiguré quand il aura passé par la traduction française. Les notes longues pourront tomber sur des syllabes brèves, les temps forts sur des syllabes muettes, etc., etc. Et cependant, à part de rares exceptions, nous n'avons pas d'autres choses à chanter; aussi avons-nous grand'peine à donner à notre chant une expression convenable, et passons-nous pour être dépourvus du sens musical.

Ce qu'il nous faut, ce sont des compositions musicales adaptées exactement à notre poésie; nous en

possédons déjà quelques-unes. Ou, ce qui serait encore mieux, des chants dont les paroles et la musique soient l'expression d'une même pensée, la conception d'un même cerveau, les élans d'une même âme, l'œuvre d'un poète-musicien.

Ceci n'est point une chose impossible, car nous avons sous les yeux un petit cahier autographié intitulé : *Echo des Alpes*, trois chants populaires par M. S. Chavannes, pasteur à Ormont-dessus, fils, si nous ne nous trompons, du très-regretté Félix Chavannes.

Ces trois chants, à deux et à trois voix, sont très simples, comme il convient à des chants populaires; leur grand mérite est de s'adapter parfaitement aux paroles; tous les trois d'un caractère sentimental, patriotique et religieux, retracent les beautés de la nature, les charmes de la vie alpestre et du sol natal.

Aussi nous remercions sincèrement M. Chavannes de son petit travail, non pas que nous le considérons comme une œuvre parfaite, mais comme le commencement d'un travail plus complet, moins localisé, et plus en rapport avec les besoins de nos sociétés chorales ou de nos écoles. En attendant, nous ne saurions trop recommander *l'Echo des Alpes* aux amateurs de musique populaire et nationale.

H. V.

Voici quelques vers très-humoristiques sur la méthode Chevé. Ils sont de M. Méril Catalan, de Genève, à qui notre littérature nationale doit de charmantes productions. Nous aimons à croire que M. Méril Catalan voudra bien nous favoriser quelquefois de sa collaboration. Le *Conteur* lui ouvrira ses colonnes avec plaisir.

La méthode Chevé.

Apollon, prête-moi ta lyre,
O Muses, venez m'inspirer,
Pour mieux étendre votre empire,
On vient de vous régénérer.
Jadis la simple symphonie
Etais rude, excitait l'ennui,
Mais les accords de l'harmonie,
Guidés par un puissant génie,
Charment notre oreille aujourd'hui.

De Chevé l'on suit la méthode
Qu'autrefois ébaucha Rousseau;
Les chiffres sont mis à la mode
Et trouvent un emploi nouveau.
Nous avions tous l'accoutumance
De ne les croire destinés
Qu'aux froids calculs de la finance,
Aux problèmes de la science;
Pour un plus beau rôle ils sont nés.

Du siècle ils ont suivi la route,
Ils se sont faufilé partout;
On les aligne, on les ajoute,
On les exhibe un peu dans tout.
Crainte que leur concours nous manque,
Tous nos recueils de chant sacrés
Paraissent des livres de banque,
Où d'un bout jusqu'à l'autre flanque
Des groupes de chiffres serrés.

Un financier chantait des psaumes
Près de moi, d'un air fort dolent: